

Tableau des servitudes d'utilité publique affectant l'occupation des sols

Ce tableau donne la liste des limitations administratives au droit de propriété qui ont été recensées et reportées au plan local d'urbanisme.

Symbole	Nom officiel de la servitude	Référence du texte législatif qui permet de l'instituer	Texte qui l'a institué sur le territoire concerné par le POS	Description de l'ouvrage concerné	Service départemental responsable de la servitude
A4	Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux	Loi du 08.04.1898 – Code rural et Loi du 16.12.1964 Décret 59.96 du 07.01.1959 et décret 60.419 du 25.04.1960		S'applique à tout le département	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques et des abords	Loi du 31.12.1913 modifiée Loi du 02.05.1930 modifiée	Inventaire des monuments historiques du 25.02.1946	Croix du XVI ^e siècle dans le cimetière de Broons sur Vilaine	Service Départemental de l'Architecture
		Article L.621-1 et suivants du code du patrimoine	Arrêté préfectoral du 08.02.2018	Église Saint-Pierre de Châteaubourg	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AS1	Servitude de protection de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	ARTICLE L.1321-2 du code de la Santé Publique – Décret du 20.05.06	Arrêté préfectoral du 19.04.05	Périmètre de protection du captage de la prise d'eau du Plessis Beuscher	Direction Départementale de l'agriculture et de la Forêt
EL7	Servitude d'alignement	Edit de 1607 Décret des 06.03.1961 – 20.10.1962 et 14.03.1964	Voir liste de plans d'alignement		D.D.E. Subdivision Châteaugiron
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération	Loi 69-7 du 03.01.1969 Décret du 13.12.1952	Décret du 19.08.1986 DUP du 13.02.1985	RN 157 : aménagement entre les RD 101 et 93	Direction Départementale de l'Équipement

13	Servitude relative à l'établissement de canalisation de transport et de distribution de gaz	Loi du 15/06/1906 modifiée Loi du 8/04/1946 (art. 35) Ordonnance du 23/10/1958 Décret du 06/10/1967 Décret du 11/06/1970 modifié Décret du 15/06/1985 modifié	Accord amiable en application du décret du 6 octobre 1967 Ou Arrêté préfectoral en application du décret du 11/06/1970	Canalisation de transport de gaz : Ø 150mm Orgères-Javené (arrêté ministériel du 17/05/1978) Ø 80mm branchement de Châteaubourg (déviation RN157) (arrêté ministériel du 10/07/2000) Ø 80mm branchement de Châteaubourg (arrêté ministériel du 13/02/2000)	Gaz de France
14	Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques	Loi du 15.06.1906 Loi du 08.04.1946 dans son article 35 Ordonnance du 23.10.1958 Décrets des 06.10.1967 et 11.06.1970 modifié	Arrêté Préfectoral ou conventions amiables	Lignes HTA : -90Kv Domloup/Vitré -400Kv Domloup/Launay 1	Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	Loi du 13.07.1982	Arrêté préfectoral du 23.07.07	Bassin de la Vilaine Amont	Direction départementale de l'équipement
PT2	Servitude de protection radioélectrique contre les obstacles	Code des Postes et Télécommunications	Décret du 01.02.1974 Décret du 30.04.81 Décret du 11.01.82	Liaison hertzienne la Gravelle – Cesson Liaison hertzienne Vitré – Cesson Liaison hertzienne Cesson – Châteaubourg Châteaubourg Châteaubourg passif	Direction Opérationnelle des Télécommunications

PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Code Télécommunications	Arrêté Préfectoral ou conventions amiables		Direction Opérationnelle des Télécommunications
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Loi du 15.07.1845 Décret du 22.03.1942 Décret-loi modifié du 30.10.1935	Fiche note 11-18 BIG n°78-04 du 30.03.1978	Ligne RENNES - PARIS	Société Nationale des Chemins de Fer
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	R.244-1 et D.244-1 à D.244-4 du code de l'aviation civile et L.126-1, R.126-1 du CU	Arrêté du 25.07.1990 Circulaire du 25.07.1990	Relative aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation. Cette servitude s'applique à tout le département.	DAC Ouest
	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques technologiques	Code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 30.05.09	Établissement GRUEL FAYER	Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Mis à jour par arrêté municipal n°53-2018 du 13/03/2018.